

INFORMATIONS EN MATIERE DE DURABILITÉ



Janvier 2023

Federal Transition Modéré

SOMMAIRE

- a) **Résumé**
- b) **Sans objectif d'investissement durable**
- c) **Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier**
- d) **Stratégie d'investissement**
- e) **Proportion d'investissements**
- f) **Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales**
- g) **Méthodes**
- h) **Sources et traitement des données**
- i) **Limites aux méthodes et aux données**
- j) **Diligence raisonnable**
- k) **Politiques d'engagement**

Résumé

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable et n'a pas réalisé d'investissements durables sur la période.

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales par la prise en compte de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans la sélection des actifs financiers. Le fonds investit notamment au moins 70% de ses investissements dans i) des parts d'OPC ayant reçu un label d'investissement responsable reconnu de leur pays de domiciliation (label ISR en France, ou label Luxflag au Luxembourg, ...) et ii) d'OPC présentant un degré d'intégration des enjeux ESG que la société de gestion juge satisfaisante. Dans ce dernier cas, la société de gestion effectue des études spécifiques des fonds sous-jacents afin de s'assurer, notamment, que ces derniers disposent de contraintes de gestion ESG suffisantes.

Dans le cadre de notre processus d'investissement "multigestion", un processus d'analyse dédié a été défini et un comité ESG de sélection des fonds externes a été constitué. Son objectif est d'assurer la qualité de l'intégration ESG des fonds externes dans lesquels les fonds gérés par FFG sont susceptibles d'investir.

Tout au long du cycle de vie du produit, les engagements environnementaux et sociaux du produit ainsi que les indicateurs de durabilité sont contrôlés par notre département Risques..

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

Sans objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Caractéristiques environnementales ou sociales

Le fonds intègre des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa gestion en investissant notamment dans i) des parts d'OPC ayant reçu un label d'investissement responsable reconnu de leur pays de domiciliation (label ISR en France ou disposant d'un label européen reconnu comme équivalent) et ii) d'OPC présentant un degré d'intégration des enjeux ESG que la société de gestion juge satisfaisante. Dans ce dernier cas, la société de gestion effectue des études spécifiques des fonds sous-jacents afin de s'assurer, notamment, que ces derniers disposent de contraintes de gestion ESG suffisantes.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Stratégie d'investissement

La stratégie d'investissement est basée sur la sélection de parts et/ou actions d'OPCVM et/ou de FIA (FIA respectant les critères fixés par le Code Monétaire et Financier : 30% maximum de l'actif net) de droit Européen, dans le respect des exigences du label français ISR.

Le fonds sera investi à hauteur de 90% minimum de son actif (hors liquidités) dans des OPC détenant le label français ISR ou disposant d'un label européen reconnu comme équivalent. Ces fonds seront a minima classés « article 8 » au sens de la réglementation SFDR.

Les limites méthodologiques peuvent s'apprécier en termes de nature de l'information ESG (quantification de données qualitatives), et d'homogénéité des données ESG (différence et évolution méthodologiques).

Le processus d'investissement comprend plusieurs étapes :

a) Détermination de la répartition entre les principales classes d'actifs

La répartition s'effectue en fonction de différents éléments d'appréciation :

- La conjoncture économique : le suivi et l'évolution de différents indicateurs économiques des principales zones géographiques (Amérique du Nord, Zone euro, pays émergents et Japon) permettent de positionner ces différents pays dans leur cycle économique et nous amènent à envisager un scénario d'évolution conjoncturel.

- Les niveaux de valorisation des différentes classes d'actifs : une comparaison des niveaux de valorisation relatifs des actions, des obligations et du marché monétaire est effectuée au travers de l'analyse de différents ratios (PER : cours de marché sur bénéfice, rendement des obligations à moyen et long terme, niveau de rémunération de l'actif monétaire).

Ces éléments d'appréciation conduisent à la mise en place d'un scénario d'évolution des marchés financiers et orientent l'allocation stratégique du portefeuille.

b) Etapes de sélection

L'étape quantitative :

Dans un premier temps, les fonds sont classés en catégories homogènes par classes d'actifs et zones géographiques. Un premier filtre quantitatif privilégiant la performance absolue et la régularité classe les fonds dans chaque catégorie ; il est suivi d'une analyse de différents critères quantitatifs

tels que :

- la performance relative du fonds par rapport aux OPCVM et/ou aux FIA de même catégorie, et à l'indice de marché représentatif de chaque catégorie ;
- le Bêta du fonds qui permet de mesurer la sensibilité du fonds à l'indice de marché de la catégorie (un Bêta supérieur à 1 indique que le fonds amplifie les mouvements du marché) ;
- l'Alpha du fonds qui permet d'apprécier la capacité du fonds à surperformer son indice de référence ;
- la Tracking Error du fonds qui permet de mesurer le risque relatif du fonds par rapport à l'indice de référence ;
- le ratio de Sharpe, représentant l'excédent de performance de l'OPCVM et/ou du FIA sélectionné par rapport au taux sans risque divisé par la volatilité de l'OPCVM et/ou du FIA sélectionné, ce ratio permet une mesure ex post de la rentabilité du portefeuille par rapport au taux sans risque ;
- le ratio d'information ou rapport entre le supplément de performance obtenu et l'indicateur de référence sur la Tracking error, ce ratio permet une mesure de la performance au regard du risque pris.

L'étape qualitative :

L'analyse qualitative doit permettre de vérifier que l'interprétation des comportements observés lors de l'approche quantitative est juste. Il s'agit notamment de vérifier la cohérence du processus de gestion tel qu'il est présenté par la société de gestion sélectionnée avec les performances et les comportements passés. Cette approche qualitative pourra s'effectuer au travers d'analyses des documents de présentation de la gestion, de reporting de la gestion passée ou encore de rencontres avec les sociétés de gestion des fonds.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Le fonds intègre des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa gestion en investissant notamment dans i) des parts d'OPC ayant reçu un label d'investissement responsable reconnu de leur pays de domiciliation (label ISR en France ou disposant d'un label européen reconnu comme équivalent) et ii) d'OPC présentant un degré d'intégration des enjeux ESG que la société de gestion juge satisfaisante. Dans ce dernier cas, la société de gestion effectue des études spécifiques des fonds sous-jacents afin de s'assurer, notamment, que ces derniers disposent de contraintes de gestion ESG suffisantes.

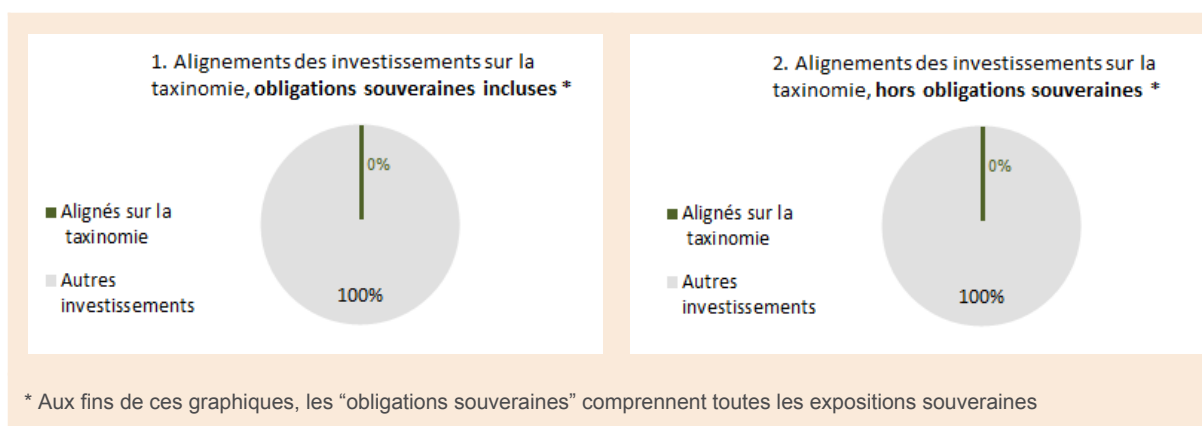
c) Etape de construction du portefeuille

Elle vise à constituer une combinaison optimale des fonds en respectant les choix d'allocation effectués ci-dessus. Il s'agit notamment d'assembler, en utilisant des outils quantitatifs, des fonds complémentaires entre eux assurant une diversification suffisante au portefeuille.

Afin d'être plus réactif face à la volatilité journalière des marchés, les changements d'allocation pourront également être matérialisés via des instruments dérivés (ex.: futures EuroStoxx 50, futures Bund...).

Par ailleurs, à titre accessoire et en vue de profiter d'opportunités de marchés, le fonds pourra également avoir recours à l'utilisation d'instruments dérivés sur actions, taux et devises (ex. : stratégies de gestion des courbes de taux, positions de change à terme sur devises...).

Proportion d'investissements



Au moins 70% des investissements seront utilisés pour répondre aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement. Le fonds ne réalisera pas d'investissements durables.

Le Fonds investira au minimum 0% de son portefeuille dans des activités alignées avec la Taxinomie européenne. Ainsi, bien que le fonds puisse investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du Règlement (UE) 2020/852 ("Règlement Taxinomie"), il ne s'engage pas à investir dans des investissements durables qui sont alignés sur les critères du Règlement Taxinomie.

Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Le fonds Federal Transition Modéré bénéficie de contrôles rigoureux dans la mise en œuvre de sa politique d'investissement responsable.

Des contrôles opérationnels sont réalisés sur les contraintes extra-financières : au niveau 1 par les gérants et au niveau 2 par la Recherche ESG qui suit les évaluations ESG des sous-jacents et informe la gestion en cas de modification.

Par ailleurs des contrôles sont réalisés par la Maîtrise des risques sur l'ensemble des fonds présentant des contraintes extra-financières. Ainsi le département Maîtrise des risques vérifie de manière mensuelle le respect des contraintes réglementaires et internes du fonds et alerte la gestion ainsi que le contrôle permanent en cas de manquement, notamment sur le non-respect des contraintes ESG par la gestion.

Enfin le département « contrôle permanent » vérifie le respect des contraintes ESG. Il s'assure que tous les émetteurs dans lesquels les FCP investissent, possèdent une analyse ESG conforme aux procédures d'analyse définies.

Méthodes

Par la prise en compte des critères ESG au sein de nos investissements directs, notre objectif est d'allouer du capital aux émetteurs (Etats, entreprises, collectivités, agences) ayant les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance. Un modèle de notation ESG propriétaire a été développé avec une approche de type « Best-in-Class », qui consiste à sélectionner, au sein de chaque secteur d'activité, les entreprises ayant les meilleures pratiques ESG par rapport à celles de leurs comparables. Cela permet notamment de faire émerger les meilleures pratiques et d'amener l'ensemble des sociétés à s'inscrire dans une démarche de progrès.

Pour nos investissements indirects, et en particulier pour les fonds de Multigestion, notre objectif est de sélectionner des fonds externes dans lesquels les pratiques d'intégration ESG sont jugées avancées.

Pour Federal Transition Modéré, le choix a été fait de sélectionner pour 90% de l'actif (hors liquidité) des fonds bénéficiant du label ISR.

Pour l'investisseur, l'intégration des critères ESG est une façon de mieux prendre en compte les risques de long terme : risques financiers, réglementaires, de réputation, etc. Cela permet d'exercer pleinement sa responsabilité fiduciaire.

Federal Finance Gestion est convaincu que cette approche, qui permet une vision à 360° degrés des entreprises, apporte un éclairage complémentaire à l'analyse financière des émetteurs et des sous-jacents. Elle permet ainsi d'identifier les risques et opportunités liés aux enjeux du développement durable et, in fine, de favoriser la création de valeur.

Sources et traitement des données

Pour les fonds de Multigestion, nos analyses s'appuient sur :

Les données publiées par les sociétés de gestion externes (prospectus, rapport annuels, code de transparence...)

Les réponses aux questionnaires spécifiques qui leur sont adressées (détaillées dans la rubrique "Diligence raisonnable")

L'exploitation de données quantitatives (abonnement à des bases de données spécialisées, analyse et consolidation de fichiers TPT-AMPERE...)

Un processus d'analyse dédié et un comité ESG de sélection des fonds externes ont été définis,

avec l'objectif d'assurer la qualité de l'intégration ESG des fonds externes dans lesquels les fonds gérés par FFG sont susceptibles d'investir.

L'évaluation des fonds est réalisée à part des réponses des sociétés de gestion au questionnaire et permet de classer les fonds en quatre catégories :

- Fonds labellisés
- Fonds ayant une intégration ESG avancée
- Fonds ayant une intégration ESG insuffisante
- Fonds n'ayant pas d'intégration ESG.

Sur présentation d'études réalisées par la Recherche ESG, le comité ESG de sélection décide si les fonds présentés garantissent une prise en compte satisfaisante des enjeux ESG.

Limites aux méthodes et aux données

L'approche en matière d'analyse ESG repose sur une analyse qualitative des pratiques environnementales, sociales et de gouvernance de ces acteurs.

Plusieurs limites peuvent être identifiées, en lien avec la méthodologie employée mais aussi plus largement avec la qualité de l'information disponible sur ces sujets :

- 1) L'analyse se fonde en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes et collectées par les sociétés de gestion des actifs sous-jacents, elle est donc dépendante de la qualité de cette information.
- 2) Bien qu'en amélioration constante, les reportings ESG des entreprises restent encore parcellaires et très hétérogènes.
- 3) Enfin, bien que la méthodologie d'analyse ait pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs permettant de s'assurer de la qualité environnementale et sociale des entreprises sélectionnées, l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile, et peut amener à revoir a posteriori l'opinion de la société de gestion sur la qualité ESG d'un actif.

Diligence raisonnable

L'analyse des fonds repose sur l'étude d'un questionnaire adressé aux sociétés de gestion sur les caractéristiques du fonds.

Sont étudiés entre autres les éléments suivants :

- Existence d'une thématique ESG
- Application de contraintes de gestion ESG,
- Existence d'une équipe dédiée ESG,
- Application d'un taux de sélectivité,

Application d'exclusions ESG,
Existence d'une politique Charbon.

Politiques d'engagement

Federal Finance Gestion veille à l'application par ses partenaires d'une politique ESG exigeante au travers du questionnaire adressé à chaque société de gestion délégataire, complétée le cas échéant par des contacts directs avec les sociétés externes. Toutefois, la politique de vote et la politique d'engagement relèvent de politiques propres à chaque société de gestion délégataire.